

**En tant
que patient
vous avez
des droits !**

**et les
représentants
des usagers
sont là pour
porter votre voix**



information

Nous nous assurons que vous pouvez accéder aux informations dont vous avez besoin et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

écoute et relais

Grâce à vos remarques, positives ou négatives, nous contribuons à améliorer la qualité de votre prise en charge, en coopération avec les équipes de l'établissement.

accompagnement dans vos démarches

Nous sommes là pour vous aider en cas de questionnement sur vos droits en santé, afin de les faire respecter. Nous pouvons vous accompagner en cas de problème.

indépendance et confidentialité

Nous vous représentons gratuitement, sans lien de subordination hiérarchique ou financier avec l'établissement. Nous sommes tenu.e.s au secret professionnel.

**Connaissez-vous vos droits en santé ?
Répondez au quiz au verso !**



Connaissez-vous vos droits en santé ?

1 Quelle est la mission principale du représentant des usagers ?

- A. Promouvoir les droits en santé
- B. Promouvoir les services de l'établissement dans lesquels il siège
- C. Organiser des moments de sorties de loisirs et de convivialité dans l'établissement

2 Rédiger mes directives anticipées me permet de faire connaître mes choix si je ne suis plus en mesure de les exprimer.

Vrai

Faux

3 La douleur est liée à la maladie. Je dois attendre et la supporter.

Vrai

Faux

4 Les professionnels de santé doivent me communiquer toutes les informations dont ils disposent sur mon état de santé.

Vrai

Faux

5 Je peux demander à tout moment l'accès à mon dossier médical.

Vrai

Faux

6 Patient, je peux désigner une personne de confiance. Quel est son rôle ?

- A. Garder mes objets de valeurs
- B. M'assister dans mes démarches et décisions médicales
- C. Ecouter les secrets

7 Je peux demander à ce que ma présence à l'hôpital ne soit pas divulguée.

Vrai

Faux

8 Mon médecin peut, sans mon accord, prévenir ma famille / mon conjoint de mon état de santé.

Vrai

Faux

9 Mon médecin (ou mon équipe médicale) décide seul(e) du traitement à me donner.

Vrai

Faux

10 Puis-je m'exprimer sur le déroulement de mon séjour à l'hôpital ?

- A. Oui, en remplissant le questionnaire de satisfaction et/ou l'enquête en ligne E-Satis
- B. Oui, en contactant le Représentant des Usagers
- C. Oui, en adressant un courrier ou un mail à la Direction